

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.04.03 Convocation du 17.04.2003

Compte rendu affiché le 28 Avril 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Valérie GLATARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Cinéma "REX" :**

**Mission Maîtrise d'Oeuvre**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND, PERRIN, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mlle VEYRIER par Mme BOUHEY - Mme BROSSARD par Mme WYMAN - Mme ZUILI par Mme GUERIN - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD - M. MACHURAT par M. BELLOT - Mlle MILLET par Mme LABASOR.

**Absents représentés :**

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que les travaux nécessaires à la restructuration du cinéma REX, évoqués lors de l'examen du BP 2003, imposent le recours à un architecte spécialisé dans ce type de construction.

Par suite de l'application des dispositions du nouveau Code des Marchés Publics relatives à la maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le **Cabinet Claude SOLOIS** qui prévoit la rénovation aux conditions fixées par le Code des Marchés Publics de l'architecte. Il explique que le détail de la mission confiée à l'architecte est le suivant :

### **Etudes d'esquisses**

Prise de connaissance des données, parti architectural, notice explicative et descriptive (solutions architecturales et techniques, enveloppe, délai).

### **Etudes d'avant-projet**

#### **Etudes d'avant-projet définitif**

Vérification du respect des diverses réglementations

Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux

Dossier de permis de construire avec ses annexes (notices diverses, assistance du maître d'ouvrage pour suivi administratif)

### **Etude de projet**

Dossier de conception générale (plans, coupes 1/50°, détails significatifs)

Dossier détaillé

Schémas et implantation des équipements, tracé des fluides

Devis descriptif des ouvrages tous corps d'état

Coût prévisionnel par corps d'état, délai global de réalisation

### **Etudes d'exécution et de synthèse**

Mise au point des plans d'exécution de l'ouvrage

Etablissement des devis quantitatifs détaillés

### **Assistance pour la passation des contrats de travaux**

Préparation de l'appel d'offres

Analyse des offres

Vérification, analyse comparative, rapport technique et financier

Mise au point des pièces constitutives des marchés

**Direction de l'exécution des contrats de travaux**

Etablissement des ordres de service et des procès-verbaux

Organisation, direction réunions de chantier, rédaction, diffusion des C.R. de chantier

Contrôle de l'exécution des travaux conformément aux réglementations

Vérification des comptes (situations, propositions d'avenants, établissement du décompte général définitif DGD, instruction des mémoires des entreprises)

**Assistance aux opérations de réception**

Organisation inspection des travaux, rédaction des P.V. et des réserves éventuelles

Suivi du déroulement des reprises et constatation de la levée des réserves

Dossier des ouvrages exécutés (DOE, Plans, schémas techniques, transmission des manuels des équipements mis en œuvre.

Le contrat prévoit :

**Honoraires Architecte (HT) → 12 200 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le nouveau Code des Marchés Publics,
- Vu la proposition de mission établie par le Cabinet *Claude SOLOIS*,
- Accepte de confier au **Cabinet Claude SOLOIS** la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire aux travaux de restructuration du *Cinéma REX*, propriété communale, définis ci-dessus,
- Accepte les honoraires proposés pour un montant total de 12 200 €uros,
- Dit que cette dépense est prévue à l'opération 74, article 2313 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Avril 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :

- compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 22 mai 2003
- de la publication le 23 mai 2003
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 mai 2003